

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2011

Présents : Mrs CHABERT, CHAZELLE, DUREL, LABE, MAGNIN, DARMET, FESSY, NICOLET, Mmes BENENCHIA, LATOUR, PAILLEUX, PION, QUATREPOINT, VIAL.

Secrétaire de séance : Mme LATOUR

Le compte-rendu de la réunion du 04 mars 2010 est adopté à l'unanimité des présents.

AFFECTATION DES RESULTATS : DELIBERATION N°07/01.04.2011:

BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT :

Le Compte Administratif 2010 fait apparaître un déficit de 214 737,50 € à la section d'investissement. Restes à réaliser 232 184,00 € en recettes, pas de restes à réaliser en dépenses.

Le solde étant positif, il n'y a donc pas lieu de délibérer sur le montant d'un virement de la section d'exploitation pour équilibrer la section d'investissement 2011.

Monsieur le Maire propose de reporter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010, d'un montant de 41 253,19 €, sur la ligne de recettes 002 du budget primitif 2011.

BUDGET COMMUNAL :

Le Compte Administratif 2010 fait apparaître un déficit de 6 425,14 € à la section d'investissement. Pas de restes à réaliser. Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 58 631,20 € comme suit :

- 6 425,14 € au compte de recettes d'investissement (1068) pour équilibrer la section d'investissement 2011;
- les 52 206,06 € restants sur la ligne de recettes 002 du Budget Primitif 2011 de la section de fonctionnement.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité des présents, moins une abstention.

BUDGET PRIMITIF EAU et ASSAINISSEMENT 2011 : DELIBERATION N°08/01.04.2011:

Le Budget Primitif s'équilibre en exploitation à hauteur de 167 284,50 €, en dégagant un virement à la section d'investissement de 48 132,10 €, ce qui permet de dégager en investissement une enveloppe disponible de 73 879,69€ se répartissant en 30 000,00 € pour des frais d'études diagnostiques des réseaux d'assainissement et d'eau potable, 15 000,00 € en programme de restructuration du réseau d'eau potable, et 28 679,69 € pour faire face à l'éventualité de gros travaux de réparation.

Le Budget Primitif « Eau et Assainissement » est adopté à l'unanimité des présents, moins une abstention.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2011 : DELIBERATION N°09/01.04.2011 :

Le Budget Primitif s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 353 369,02 €, en dégagant un virement à la section d'investissement de 65 039,74 €. Cela permet de dégager une enveloppe disponible de 55 387,93 € en investissement se répartissant comme suit : 8 204,36 € pour des aménagements extérieurs (parc, piscine...), 45 156,95 € pour des investissements dans les bâtiments communaux -dont 37 730,00 € pour la réfection de la toiture de l'école- et 2 026,62 € pour équipements matériels divers.

Le Budget Primitif « Communal » est adopté à l'unanimité des présents, moins une abstention.

Taux d'imposition des contributions directes : DELIBERATION N°10/01.04.2011 :

Changement des taux en raison de l'application de la réforme de la fiscalité locale. La Commune percevra dorénavant la part départementale de la Taxe d'Habitation ainsi que de la Taxe sur le Foncier Non Bâti. Les nouveaux taux seront donc sans incidence pour les contribuables.

- Taxe d'Habitation : taux voté 2010 de la commune (4,56%,) majoré d'une fraction du taux départemental 2010, soit au total 12,24 %,
- Taxe sur le Foncier Bâti, taux communal voté 2010 : 12,30%,
- Taxe sur le Foncier Non Bâti à 31,09 % (part du taux voté 2010 de la commune : 29,65%)
- Cotisation Foncière des Entreprises : 21,58 %

La décision est adoptée à l'unanimité des présents.

ADMISSION EN NON-VALEUR : DELIBERATION N°11/01.04.2011 :

A la demande de la trésorière de la Commune, Monsieur le Maire fait part de l'impossibilité de recouvrer des créances d'un montant total de 224,97 € inscrites sur les rôles 2003, 2005 et 2006 du budget Eau et Assainissement, ainsi que des créances d'un montant total de 749.24 € inscrites sur le rôle 2004 du budget Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil de les admettre en non-valeur au compte 654 (Perte sur créances irrécouvrables) des deux budgets.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : DELIBERATION N°12/01.04.2011 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder des subventions aux associations suivantes :

- USEP (canton de St Germain Laval) : 50 €
- RUDEL (Ruraux Unis pour la Défense de l'Environnement et du fleuve Loire) : 50 €
- ADMR de Neulise : 50 €
- Ecole intercommunale de Musique et de danse de Balbigny : participation financière de 90 € par élève en âge scolaire.
- Aide à l'investissement du Comité des Fêtes de Saint-Jodard pour l'acquisition d'un équipement sono (enceintes pré amplifiées, table de mixage, micro et accessoires) : subvention de 550,00 €

Oui Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte les propositions à l'unanimité.

POINT SUR L'ECOLE :

La question de l'intégration dans le RPI a été abordée avec des parents d'élèves venus assister au conseil. Une réunion rassemblant des élus des trois communes, des représentants des parents d'élèves et les enseignants des trois écoles, s'est tenue le 15 mars à PINAY. Les trois Maires doivent se rencontrer à nouveau au début du mois d'Avril.

Lors du Comité Technique Paritaire du 30 mars, l'Inspecteur d'Académie n'a pas proposé le retrait d'un poste d'enseignant de Saint-Jodard à la rentrée de septembre 2011. Cependant, l'Inspecteur d'Académie demande au Maire de Saint-Jodard de confirmer par écrit (par fax) et dans les plus brefs délais, le fait que la discussion concernant la constitution d'un RPI a été engagée entre les communes de Pinay, Saint-Georges-de-Baroille et Saint-Jodard. Ce qui sera fait promptement, pour ne pas s'exposer à une remise en cause devant le CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) de la décision prise de non retrait.

REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE : DELIBERATION N°13/01.04.2011 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire et **urgent** de procéder à la réfection de la couverture du toit de l'Ecole, en raison des fuites et des infiltrations d'eau de pluie qui occasionnent des dégradations de plus en plus importantes dans les locaux.

Par ailleurs, le défaut d'étanchéité de la couverture et l'absence d'isolation thermique des combles ont contribué à favoriser l'attaque de la charpente par des xylophages, ce qui nécessite également un traitement curatif urgent.

Les opérations de réfection de la couverture et de traitement sont un préalable indispensable avant d'entreprendre les travaux d'isolation des combles.

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel de l'ensemble de ces prestations est évalué à 37730 € TTC (TRENTE SEPT MILLE SEPT CENT TRENTE EUROS TOUTE TAXE COMPRISE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée.

Pour la réalisation de ces travaux, le Conseil Municipal sollicite une aide financière du Conseil Général et de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

QUESTIONS DIVERSES

- Avant-projet d'ouverture d'un hébergement touristique à tendance écologique :

Une rencontre a eu lieu sur l'ancien terrain de camping avec l'initiateur du projet et la Direction du Tourisme, en vue de déterminer la faisabilité de ce projet. Suite à cette rencontre, le porteur du projet n'a pas donné suite.